

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

29 mai 2026

---

RÉFORMER LES BOURSES SUR CRITÈRES SOCIAUX ET LUTTER CONTRE LA  
PRÉCARITÉ ÉTUDIANTE - (N° 2710)

N° AC7

**AMENDEMENT**

présenté par

Mme Mesmeur, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani,  
M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, Mme Bentorki, M. Bernalicis, M. Bex,  
M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière,  
Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu,  
M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard,  
Mme Guetté, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney,  
M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune,  
Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi,  
Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato,  
M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul,  
Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Aurélien Taché, Mme Taurinya, M. Tavel,  
Mme Trouvé et M. Vannier

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité La Nation se fixe pour objectif de garantir l'autonomie de la jeunesse.
---

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Par cet amendement, le groupe LFI vise à la création d'une garantie d'autonomie pour la jeunesse.

Face à l'augmentation continue de la précarité qui frappe la jeunesse, il est impératif de rompre avec la logique actuelle d'un système d'aides infantilisant fondé sur les revenus des parents. Cette revendication, portée de longue date par les syndicats étudiants, serait versée à tout jeune à partir de 18 ans et, pour les élèves de la voie professionnelle, dès 16 ans, fiscalement détaché du foyer parental, afin de lui assurer un revenu mensuel au niveau du seuil de pauvreté.

Elle constituerait une réponse directe aux difficultés engendrées par le salariat étudiant, qui est actuellement la première cause d'échec à l'université. Alors que près de 78 % des étudiants

déclarent dépendre du soutien financier de leurs proches pour subvenir à leurs besoins, cette mesure bénéficierait tout autant aux familles les plus modestes, soulagées d'une charge qu'elles peinent souvent à assumer.

D'après une enquête de l'Union étudiante de janvier 2026, 48 % des étudiants ont déjà renoncé à se nourrir pour des raisons financières et un tiers dispose d'un reste à vivre inférieur à 50 euros pour assurer ses frais de santé, de loisirs et les éventuels imprévus. Il est plus que jamais urgent d'agir face à cette situation.

Mais même au-delà de l'aspect matériel, c'est la philosophie même du système de bourses qu'il convient de repenser. En traitant l'étudiant comme un adulte à part entière, plutôt que comme un grand enfant dépendant de la situation financière de ses parents, notre garantie d'autonomie, combinée à l'abrogation de Parcoursup et de Mon Master, favoriserait des choix d'orientation libres, affranchis des contraintes familiales, et contribuerait ainsi à une véritable émancipation intellectuelle, sociale et culturelle de la jeunesse.

À rebours du bilan de la macronie, qui n'a eu de cesse d'aggraver les conditions de vie et d'études des étudiants tout en repoussant toute perspective de réforme des bourses, notre proposition permettra de garantir à chaque jeune un revenu lui permettant de vivre dignement.

Ainsi, chacun pourra bénéficier des conditions réelles lui permettant de se former, de se développer et de construire son avenir sans que la précarité ne vienne briser ses ambitions et ses rêves avant même qu'ils n'aient pu éclore.